

# SCP Jean-Jérôme LUCCIONI

Notaire Associé

Titulaire d'un Office Notarial à Sarrola Carcopino

Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio – 20167 SARROLA CARCOPINO

Bureau annexe : Résidence Sampiero 1 - 20166 PIETROSELLA

Etude Sarrola : 04.95.25.70.08 - Fax : 04.95.25.42.20

Etude Pietrosella : 04.95.25.46.82 - Fax : 04.95.25.42.20



CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE DES  
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD  
2 Cours Grandval  
20000 AJACCIO

Sarrola Carcopino, le 6 mai 2024

Dossier suivi par Laura-Maria MARTINI  
Standard : 04.95.25.70.08  
lauramaria.martini@20010.notaires.fr

**SUCCESSION Trentenaire VINCI Julie**  
**1008114 /DRM /LMM /**

Cher Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, trois mois durant, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

Madame Julie Gracieuse **AMBROGGI**, en son vivant retraitée, demeurant à MONACIA-D'AULLENE (20171) Rue de la Fontaine.  
Née à CASABLANCA (MAROC), le 5 avril 1952.  
Divorcée de Monsieur Giampietro **VINCI**, suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de AJACCIO (20000) le 22 novembre 2004, et non remariée.  
De nationalité française.  
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué.

Laura-Maria MARTINI

**INFORMATION TRES IMPORTANTE :**

Aux termes de l'article L.112-6-1 du Code Monétaire et Financier, les Notaires ne sont plus autorisés, à compter du 1er janvier 2013, à accepter ou à établir des chèques pour le compte des parties à un acte donnant lieu à publicité foncière. SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISES.

Pour l'envoi des sommes devant vous être versées par l'étude, vous devrez IMPERATIVEMENT nous fournir un RIB. Merci de votre attention.

**AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**  
**COMMUNE D'AULLENE (Corse du Sud)**

Date de l'acte : 2 mai 2024

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Don Roccu MALAMAS,  
Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Maître Jean-Jérôme LUCCIONI,  
notaire associé », titulaire de l'Office Notarial de SARROLA CARCOPINO (20167), Espace  
Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017, un acte de  
notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive  
et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

Madame Julie Gracieuse **AMBROGGI**, en son vivant retraitée, demeurant à  
MONACIA-D'AULLENE (20171) Rue de la Fontaine.  
Née à CASABLANCA (MAROC), le 5 avril 1952.  
Divorcée de Monsieur Giampietro **VINCI**, suivant jugement rendu par le  
tribunal judiciaire de AJACCIO (20000) le 22 novembre 2004, et non remariée.  
Non liée par un pacte civil de solidarité.  
De nationalité française.  
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

**Et portant sur le bien immobilier suivant :**

**Sur le territoire de la commune d'AULLENE (Corse-du-Sud), 20116 :**

**Article unique** : Une parcelle de terre cadastrée Section E numéro 727 (00ha 00a 08ca),  
lieudit AJA COMMUNA.

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

*" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une  
possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession  
sauf preuve contraire "*

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications  
de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : donroccu.malamas@20010.notaires.fr

Pour Avis  
Me Don Roccu MALAMAS